

6

Commission permanente

Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. PERRIN

49826

12 - Aménagement et développement des territoires

4ème génération contrat départemental de solidarité territoriale de Montfort Communauté - Approbation de la programmation d'investissement 2024

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 23 juin, 29 septembre 2022, 10 février 2023 et 18 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 octobre 2023 approuvant la convention relative au contrat départemental de solidarité territoriale de Montfort Communauté ;

Expose :

Au titre de la 4^{ème} génération des contrats départementaux de solidarité territoriale 2023 - 2028, l'Assemblée départementale a approuvé, en juin et septembre 2022, les conventions-type et les enveloppes d'investissement et de fonctionnement des communautés de communes et d'agglomération ainsi que de Rennes Métropole. Le montant des enveloppes d'investissement s'élève au total à 65 289 141 euros.

La programmation d'investissement 2024 de Montfort Communauté comprend 3 actions représentant un montant estimatif de 4 071 851 euros, pour un montant total de subvention départementale de 393 750 euros, soit 29,29 % de l'enveloppe d'investissement (hors bonification) dédiée au territoire. Cette programmation des actions 2024 a été co-construite entre le Département et les acteurs locaux (communes, intercommunalité, associations, société civile...).

Le comité de pilotage territorial du contrat départemental de territoire de Montfort Communauté s'est tenu le 10 juillet 2024. Le Conseil communautaire s'est réuni le 26 septembre 2024 et a approuvé, sur proposition du comité de pilotage territorial, la programmation 2024 pour le volet investissement, dont le détail figure en annexe. Il est rappelé que les comités de pilotage de chaque contrat ont la possibilité de proposer des projets d'investissement en 2023, 2024 et 2025.

Pour mémoire, sur ce territoire, la répartition financière entre les volets d'investissement et de fonctionnement est la suivante :

- volet investissement : 1 493 826 euros ;
- volet fonctionnement : 778 068 euros ;
- total : 2 271 894 euros.

Décide :

- d'approuver la programmation d'investissement 2024 pour Montfort Communauté dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242699

Pour extrait conforme